

INTERVENTION DE PATRICK GOHET PRESIDENT DU CNCPH

Je voudrais saluer chacune et chacun d'entre vous, vous remercier pour l'invitation que vous m'avez adressée et rendre hommage à vos travaux.

Je vais vous dire un mot du CNCPH, il a 35 ans d'âge, c'est une institution qui compte beaucoup d'expérience et qui a beaucoup évolué dans le temps. Aujourd'hui, le CNCPH est représentatif d'à peu près tous les acteurs concernés par la politique du handicap.

Il y a les associations, en particulier l'UNISDA, je salue son président et puis les organisations gestionnaires d'établissements et services spécialisés, les syndicats, les collectivités locales, les caisses de protection sociale, le président de Droit au savoir, bref, c'est la société française en raccourci.

Le CNCPH a trois vocations : il donne son avis à chaque fois que le gouvernement lui demande notamment quand un décret est pris en application de la loi du 11 février 2005. Mais le CNCPH peut très bien s'autosaisir d'un projet, dès l'instant qu'il considère qu'il s'inscrit dans le cadre de la politique du handicap. Et le CNCPH, c'est surtout le lieu où peuvent se concevoir, d'expérimenter des initiatives pour que l'ensemble de la société française s'empare de la question du handicap.

Je voudrais dire un mot des personnes sourdes et malentendantes, je pense que c'est le handicap pour lequel il reste encore le plus à faire. C'est le handicap qui est en dépit des progrès réalisés, mais ça reste le handicap qui n'est pas bien et pas suffisamment traité.

Il y a eu des progrès réalisés, en particulier sur le plan législatif. Et je voudrais insister sur les grands principes de la loi qui doivent inspirer la vie des MDPH, mais pas uniquement, qui doivent inspirer l'ensemble des acteurs de la société française.

Premièrement : l'actualité vient d'en parler de manière vive, il y a la question du diagnostic. Le diagnostic doit être réalisé le plus tôt possible mais de manière objective. Qu'est-ce que je veux dire par là ? Le diagnostic ne doit pas contraindre la famille et la personne, jeune personne sourde ou malentendante à quoi que ce soit de particulier. Ce que la loi reconnaît, c'est qu'une fois que le diagnostic objectif est pratiqué, c'est la liberté de choix pour la famille, pour la personne et en particulier, parce que c'est un handicap de la communication, c'est la liberté de choix du mode de communication. Ça me paraît essentiel. C'est une question de respect de la part de la société envers ceux de ses membres qui sont concernés par le handicap auditif.

Ensuite, en matière de politique du handicap, il y a deux piliers, d'une part celui de l'accessibilité, il faut que la société française soit accessible, que la cité comme on l'entendait à l'époque grecque, il faut qu'elle soit accessible à toutes les formes de handicap. Mais ça ne suffit pas, il faut que la cité, lorsqu'elle est accessible, puisse être praticable par les personnes.

Ensuite il y a la question de la compensation personnelle individualisable. Il faut que chacun puisse compenser son handicap. On n'en est pas là encore. Et pour un certain nombre de raisons, d'abord parce que la culture française continue d'attribuer l'essentiel de la responsabilité du handicap aux incapacités qu'une personne peut connaître du fait de ses déficiences.

Et la société française ne prend pas suffisamment en compte l'origine collective de la production du handicap, c'est-à-dire l'inadaptation de l'environnement. Le rôle que vous avez, comme association représentative au sein d'une instance comme le CNCPH, au sein duquel vous êtes représentés, c'est d'œuvrer pour prendre les initiatives qui permettent que l'on prenne en compte les responsabilités collectives à l'origine du handicap. Il ne faut pas baisser les bras. La loi de 1975, la précédente grande législation avait mis dix ans pour produire tous ses effets. La législation de 2005, parce que c'est une loi de société et pas uniquement de circonstance, mettra autant de temps. Pourquoi ? Parce qu'il faut changer l'approche culturelle de la question du handicap.

Bien sûr, ça ne va jamais assez vite ni assez loin. Et dans la salle, il y a des quantités de gens qui peuvent en témoigner, c'est un travail qui doit être tenace. Mais attention, il ne faut pas non plus discréditer la loi aux yeux de l'opinion en disant qu'elle est insuffisante ou illusoire. Je vous laisse imaginer ce que serait la situation aujourd'hui si nous ne disposions pas de ce texte-là et de ces décrets et arrêtés d'application. Nous avons là un socle sur lequel s'appuyer pour progresser.

Je parlais de diagnostic, une proposition récente a mis le sujet sur la table et il y a eu aussi une réunion nationale à laquelle vous avez participé qui ne correspondait pas totalement à ce que vous en attendiez. Vous avez la sagesse d'y participer en gardant votre liberté d'initiative. De toute façon, ce n'est pas du temps perdu, ce n'est pas la totalité du pas que vos responsables auraient voulu franchir, mais un pas a été franchi et j'en ai eu des échos qui sont globalement positifs.

Vous n'avez pas tout ce que vous souhaitez avoir légitimement, il y a encore des pas à franchir, mais c'est au fur et à mesure que l'on franchit des étapes comme celle-là, que l'on se rapproche de l'objectif. Quel objectif ?

La société française continue de regarder la personne handicapée, on va parler franchement, comme une

personne « amoindrie » et par conséquent, la culture dominante dans la politique du handicap, c'est celle légitime, appréciable, de la solidarité. Ça ne suffit pas. Il faut que la société française apprenne à considérer une personne handicapée comme une personne à part entière. C'est-à-dire une personne qui a une valeur égale à celle de n'importe quelle autre. C'est fondamental, d'autant plus que nous sommes dans une situation de crise où les personnes en difficulté sont parfois oubliées. Il faut faire attention.

Vous pouvez compter sur le CNCPH pour être à l'écoute de vos travaux, vos conclusions, vos aspirations. J'invite régulièrement le président de l'UNISDA à prendre la parole pour marquer la singularité du handicap auditif. L'objectif étant que cette singularité ne conduise pas à l'isolement.

Ensuite, il faut que la question du handicap soit traitée dans le cadre de toutes les activités de la cité, la médecine, le sport, etc. Un décret n'y suffit pas. Et dans un pays où l'on persiste à limiter le dialogue entre l'Etat et les personnes concernées par un problème...

La seule question à laquelle je veux répondre est beaucoup plus globale, elle concerne l'Etat et tous les acteurs. Nous sommes aujourd'hui des personnes affranchies, nous n'avons pas besoin toujours de la tutelle de l'Etat.

Il n'y a pas que l'Etat, il faut des textes, des budgets, des moyens, mais tout ça se fait quand on a conduit jusqu'à son terme une campagne de sensibilisation et de mobilisation. On n'est pas arrivé encore à ce résultat, c'est un problème de culture, de représentation du handicap. Et le handicap que vous représentez est un handicap qui expose tout particulièrement à l'isolement. Tout doit être fait pour que ce handicap soit reconnu et que les personnes concernées soient installées dans la société comme les autres.

Quand on n'a pas d'arrière-pensée politique, il faut changer le regard et le statut de la personne handicapée. Nous y travaillons avec ardeur et dans la perspective de la deuxième conférence nationale du handicap, elle aura lieu en juin prochain, le CNCPH se réunit le 15, la semaine prochaine et nous allons recevoir les deux ministres qui sont responsables de la politique du handicap, madame Bachelot et madame Montchamp. J'insisterai très fort sur la place qu'elles doivent prendre.

Soyez quand même, avant de conclure, attentifs à un point : la société française est en train de s'engager dans le débat autour de la dépendance. Dans l'esprit de beaucoup, la dépendance concerne les personnes qui avancent en âge et qui perdent de l'autonomie, il y a un problème de solidarité entre les générations. Attention à ne pas s'engager dans un débat qui détricoterait ce qui a été fait. La société française est peu solvable aujourd'hui.

C'est la deuxième conférence nationale du handicap, nous avons deux échéances.

La suivante, c'est l'élection présidentielle. Les uns et les autres, on ne manquera pas de faire savoir ce qui est attendu de la prochaine législature, c'est très important. Voilà ce que je voulais vous dire, je voulais venir saluer votre travail, vos engagements particuliers, la réponse dont vous assurez la promotion face au handicap auditif. Vous avez votre pleine place dans le débat, ça ne fait pas si longtemps que votre association existe, aujourd'hui, elle a pignon sur rue, elle est légitime. Je suis à l'écoute de vos analyses et propositions, je suis à votre disposition pour échanger, je le fais de temps à autres avec Cédric, il a son franc-parler, et avec les autres représentants des associations et des différents types de handicap.

Les conclusions que vous allez tirer de tout ça, profitez-en pour les faire connaître au CNCPH, faites même une petite note pour qu'on ne perde pas de vue la question du handicap auditif et la réponse que vous apportez. Je souhaite longue vie à votre association, merci pour ce que vous faites. Je suis convaincu qu'on finira par l'emporter à force d'être tenaces et persévérants.